

KIBUNGO



3404

Relevé des amendes perçues pendant le mois de novembre
1957 par l'Officier de Police Judiciaire J. De Graener

N° quittance	Montant A.T	Tribunal police amendes : frais
231596/3 Mombale		50
231597/3 Marmali Sankatali	5000	
231598/3 Drakoko	200	
231599/3 Mohamed bin Hassan	1000	
231600/3 Bokale	500	
231601/3 Shokoro	200	
	6900	50

Reçu suivant quittance N° 898/c
du 11/12/57

Le Comptable Territorial
J. DE GRAENER

L'Officier de Police Judiciaire
J. DE GRAENER

MOIS de NOVEMBRE

147.

Relevé des amendes transactionnelles infligés par l'Officier
de Police Judiciaire à compétence limitée; GERAERTS. J., Agronome Adjoint
Principal à Kibungu.

N° P.V. : Noms	: N° Quittance	: Dates	: Montant	:
76 : Semahe	: 231940	: 9/11/1957	: 200	
77 : Rugimbirahe	: 231941	: "	: 200	
78 : Gisazū	: 231942	: "	: 200	
79 : Myasiro	: 231943	: "	: 200	
80 : Seruvumba	: 231944	: "	: 200	
81 : Nkurubindi	: 231945	: "	: 200	
82 : Kabera	: 231946	: "	: 200	
83 : Bushyabili	: 231947	: "	: 200	
84 : Kanyamubi	: 231948	: "	: 200	
85 : Nyiramuhire	: 231949	: "	: 200	
86 : Rwanyebuza	: 231950	: "	: 200	
87 : Bishakire	: 231951	: 28/11/1957	: 100	
Total			: 2.300	

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de
DEUX MILLE TROIS CENT FRANCS

Perçu suivant quittance N° 836/c.
du 10.12.57.
Le Comptable Territorial
DE CRAEMER. J.

Kibungu, le 6 Décembre 1957.,
L'Officier de Police Judiciaire
GERAERTS. J.

.K.W.
Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu.

Relevé des amendes infligées par
l'O.P.J. J. PETIT.-

Quittance	Noms	Amendes for- faitaires	Amendes Tribunal	Police Frais
923/0250	Bwandagara	-	-	16,50
2152	Kibasera	-	-	16,50
2153	Mubatakezi	-	-	16,50
		-	-	49,50

Kibungu, le 4 décembre 1957.-

L'Officier de Police Judiciaire,
J. PETIT.-

Reçu suivant n° 895/c
du 10.11.57
L'ET 223
[Signature]

[Signature]

K.W.
 Résidence du Ruanda
 Territoire de Kibungu.-

RELEVÉ DES AMENDES PERÇUES PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE
 PAR L'AGENT TERRITORIAL L. DE ZUTTER.-

N° Quittance	Montant	Dte
231.635/B.	75 frs.	26/11/57.

Reçu n° 897/c
 du C. T. 323

Pour la remise
 Le Comptable Territorial,
 J. DE CRAEMER.-

J. De Craemer

Pour la remise
 L'Agent Territorial,
 L. DE ZUTTER.-

L. De Zutter

Lde 0011

Je soussigné M. J. A. SE Substitut du Procureur du Roi
certifie **par** la présente qu'il y a lieu de rembourser l'
Amende Forfaitaire de 100 frs payée le 5/7/57 par le nommé
CYRIGABO fils de Mukazangabo(+) et de Kitegetse(ev) rési-
dant à Kibungu chefferie Gikunya territoire de Kibungu.
Quittance 23I.57I du 5/7/57 lui a été délivrée.

Kigali le 13 Novembre 1957
L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
A. DUBRE.-

